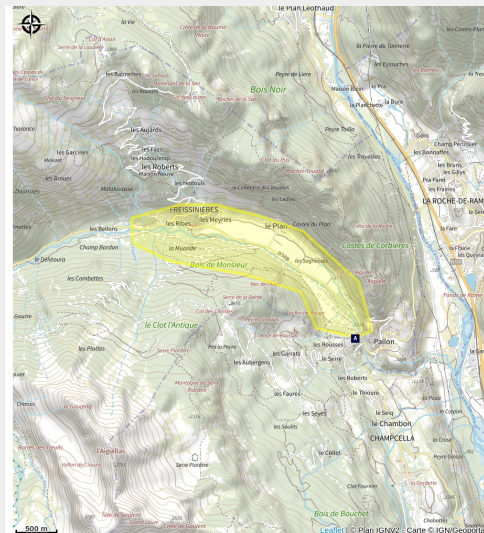


Freissinières

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins



Plaine de Freissinières (Pierre Nossereau)



Avec 16 kilomètres d'itinéraires du hameau des Ribes jusqu'au Pallon en bas de vallée, le domaine nordique de Freissinières vous accueille de mi-décembre à mi-mars selon les conditions d'enneigement.

Freissinières et ses hameaux font naître une ambiance singulière entre large vallée ensoleillée et sous-bois, en supplément d'une agréable sensation d'isolement.

Infos pratiques

Pratique : Raquette

Description

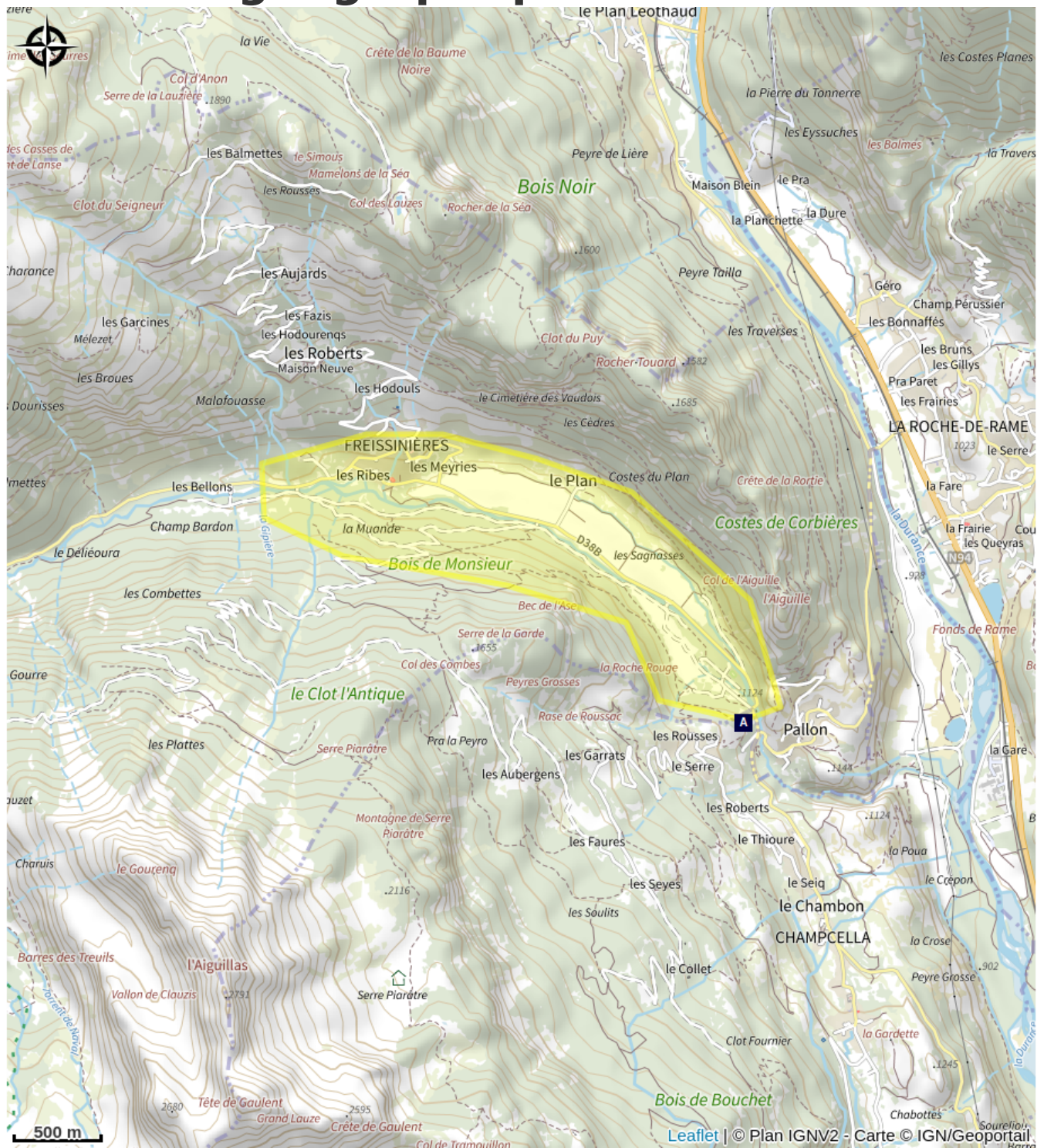
Accès : Depuis la N94 Gap-Briançon, bifurquer à la Roche de Ram en direction de Freissinières (D38B).

Informations disponibles sur les accès et les transports dans l'onglet Infos pratiques de notre site : <https://www.paysdesecrins.com>

Parking : Il est conseillé de se garer sur le parking de La Biaysse ou celui des Ribes, ou au niveau de la Maison de la Vallée, selon le départ de l'itinéraire.

Le site ne présente pas de difficultés particulières. les itinéraires sont principalement plats, parfois en pentes douces.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Recommandations

N'hésitez pas à consulter l'état des itinéraires :
<https://www.nordicalpesdusud.com/domaines/freissinieres>

Quelques règles :

- Vous empruntez ces itinéraires sous votre propre responsabilité. Informez-vous des conditions météorologiques et des risques d'avalanche édités par Météo France. Également, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des bureaux d'information touristique ou du chalet nordique avant votre départ.
- Pour les itinéraires exposés aux avalanches, il est fortement conseillé d'emporter avec soi DVA, pelle et sonde.
- La pratique des activités nocturnes sur les domaines nordiques est interdite. Elle doit être encadrée par un professionnel et soumise obligatoirement à l'autorisation du service des pistes.
- Certains itinéraires sont partagés avec les skieurs de fond : laissez-leur la priorité, marchez toujours en bordure de piste et soyez vigilants lorsque vous traversez ces voies partagées.
- Ne marchez pas dans les rails de ski de fond, enjambez-les.
- Respecter la signalétique : dangers, interdictions, sens des pistes, entre autres.
- Ne surestimez pas vos possibilités !
- Emportez vos déchets !

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo avant votre départ et de ne pas surestimer vos possibilités. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Coordonnées des Secours en Montagne : 112

Source



Pays des Ecrins

<https://www.paysdesecrins.com>